

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,  
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE,  
LE 29 MARS 2021, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE.

#### Sont présents :

Mme Mariane Paré, maire  
M. Alain Dodier, conseiller  
M. Michel Gagné, conseiller  
Mme Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

#### Est absente :

Mme Véronick Beaumont, conseillère

#### Secrétaire d'assemblée :

Mme Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du secrétaire-trésorier
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Prolongement du contrat avec Aquatech
5. Levée de l'assemblée

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres présents du conseil forment le quorum.

Mme Mariane Paré, maire, ayant constaté la légalité de l'avis de convocation selon les articles 155, 156 et 157 du Code municipal et le quorum, ouvre la séance à 19 h 31

Considérant que tous les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi, seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation pourront être discutés à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du secrétaire-trésorier
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Prolongement du contrat avec Aquatech
5. Levée de l'assemblée

**2. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

La secrétaire-trésorière dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2021-055**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté au point précédent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROLONGEMENT DU CONTRAT AVEC AQUATECH  
RÉSOLUTION 2021-056**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire l'entretien et le suivi de ses usines d'eaux usées et d'eau potable, à raison de 20 heures par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a actuellement recours aux services professionnels d'Aquatech pour l'opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat vient à échéance le 31 mars prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la facturation sera établie sur une base mensuelle, et ce, au coût de 4 737 \$ par mois.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité prolonge le contrat avec la firme Aquatech pour l'opération et l'entretien de ses installations de traitement des eaux potables et usées, et ce, jusqu'au 31 mai 2021 inclusivement;

**QUE** les fonds soient puisés à même les postes 02 412 00 411 et 02 414 00 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Mme Marolaine Larocque, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 33

Présidente

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Mariane Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Solange Masson  
Directrice générale et secrétaire-trésorière